

DÉPARTEMENT  
FRANÇAISE  
TARN ET GARONNE  
ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE (11/12/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUNGAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. DESSART Philémon, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRÉSENTES** : 7

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Madame Danielle SCHATTEL), Mme Laureen LASSEURRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUNGAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE** : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

24 – 11 décembre 2025

**24. Rétrocession de voiries et trottoirs – Chemin de Caties**

Rapporteur : Monsieur Philippe GARCIA

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment, les articles L.141-3 et suivants,

Vu le plan de division et l'extrait cadastral annexés ;

**Considérant** que les propriétaires concernés sont favorables à une rétrocession à la commune,

**Considérant** que chaque propriétaire accepte de céder à l'euro symbolique la partie de leur propriété constituant l'emprise du chemin de CATIES,

**Considérant** que le chemin de Catiès est ouvert à la circulation publique et qu'il s'agit d'un axe structurant du quartier,

**Entendu** l'exposé du rapporteur, et après lecture de l'extrait cadastral et du plan de division, Monsieur le Maire la soumet à l'approbation du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE** la demande de rétrocession des voiries et trottoirs constituant le chemin de Catiès moyennant le prix d'**UN EUROS (1.00€)**,

**ACCEPTE** l'acquisition de l'ensemble des parcelles concernées ;

**CHARGE** l'office notarial SCP GUILLAMAT, sis 14 Rue GUILERAN à MOISSAC de cette opération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes, ainsi que tout document s'y rapportant,

Pour copie conforme  
Moissac, le 12 décembre 2025

Le Maire,  
  
Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,  
  
Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :